

Amour et mariage: observations d'un lecteur de Riposte catholique

Author : Jean-Marie Vaas

Categories : [Brèves](#), [Non classé](#), [Points non négociables](#)

Date : 10 février 2015



L'article sur la proposition du sous-prieur de Bose visant à instituer une [dissolution du mariage sur le fondement de la "rupture de l'amour"](#) a suscité la réflexion particulièrement intéressante d'un lecteur de [Riposte catholique](#). Nous la proposons aux lecteurs. Cette réflexion met le doigt sur certaines évolutions qui ont affecté la théologie du mariage en Occident (place de l'amour, conception sentimentale et romantique de l'amour, passage des "fins" aux "biens" du mariage, etc.), dont les effets ont pu être paradoxaux.

Conséquence logique du déplacement de la définition du mariage à partir de l'amour, dans un contexte post-moderne et post-romantique devenu imperméable à tout ce qui peut être plus profond que la surface phénoménologique des choses.

S'il n'est en effet de mariage que d'amour, et d'amour que de sentiments, à quoi bon conserver alors une coquille vide lorsque l'amour est mort ? N'est-ce pas du pharisaïsme ?

Ce qui montre que même des moines peuvent être gagnés par une logique anti-évangélique au nom même de l'Évangile, et ne rien comprendre de la nature de l'amour conjugal auquel ils ont renoncé.

1. Avant, dans la conception « traditionnelle » du mariage, on se mariait pour avoir des enfants, avoir une descendance, des héritiers, établir une lignée. Le mariage ne pouvait donc pas plus être dissous que la relation de paternité, de maternité et de filiation. Peu importait alors de savoir si on aimait ou non son conjoint, et même si l'on était ou non attiré par les personnes de l'autre sexe. Ce n'était vraiment pas la question. Et si l'on ne trouvait pas l'amour dans le mariage, on le cherchait dans les bras d'un amant ou d'une maîtresse, sans parler des maisons de tolérance. Ce n'était certainement pas l'idéal, mais au moins, la stabilité des relations fondatrices n'était pas liée aux aléas des sentiments, ni les enfants sacrifiés au désamour de leur parents.

Et puis on a insisté de plus en plus (et sans doute avec raison) sur la nécessité d'aimer son conjoint :

« *Maris, aimez vos femmes* » (Ep 5, 25 ; Col 3, 19) ; « *Femmes, soyez soumises à vos maris comme au Seigneur* » (Ep, 5, 22 ; Col 3, 18).

Mais pendant longtemps, l'amour n'a pas fait partie de la définition du mariage.

Encore, dans le canon 1013 du Code de Droit Canonique de 1917: « *La fin première du mariage est la procréation (procreatio) et l'éducation des enfants (educatio prolis) ; la fin secondaire est l'aide mutuelle (mutuum adiutorium) et le remède à la concupiscence (remedium concupiscentiae).* »

Jusque là donc, point question d'amour, cela ne fait pas partie en tant que tel de la finalité du mariage.

2. Puis on est passé de la doctrine des « fins » à celle des « biens » du mariage :

On le trouvait déjà chez S. Augustin (*De bono coniug.*, cap. 24, n. 32) :

« *Voilà tous les biens qui font que le mariage est bon : les enfants, la foi conjugale, le sacrement* »,

« *Haec omnia bona sunt, propter quae nuptiae bonae sunt : proles, fides, sacramentum* ».

Texte de S. Augustin cité par Pie XI dans l'Encyclique *Casti Connubii* (à la note 11).

Puis de plus en plus, depuis le Moyen âge jusqu'à nos jours, par un véritable progrès de la réception de la Révélation, on a compris l'AMOUR comme constituant le premier « BIEN » du mariage.

Concile Vatican II, Constitution *Gaudium et spes*, n. 48, §1 : « *La communauté profonde de vie et d'AMOUR que forme le couple (...) En vue du bien des époux, des enfants et aussi de la société (...) Et c'est par sa nature même que l'institution du mariage et*

l'amour conjugal sont ordonnés à la procréation et à l'éducation qui, tel un sommet, en constituent le couronnement. (...) Cette UNION intime, don réciproque de deux personnes (...) »

Code de droit canonique de 1983, canon 1055 § 1 : « *L'alliance matrimoniale, par laquelle un homme et une femme constituent entre eux une communauté de toute la vie, ordonné par son caractère naturel au BIEN DES CONJOINTS ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants, a été élevée entre baptisés par le Christ Seigneur à la dignité de sacrement. »*

Catéchisme de l'Église catholique (1992), n. 1643 et s. (« Les BIENS et les exigences de l'AMOUR conjugal ») : « il vise une unité profondément personnelle, celle qui, au-delà de l'union en une seule chair, conduit à ne faire qu'un cœur et qu'une âme ; il exige l'indissolubilité et la fidélité dans la donation réciproque définitive ; et il s'ouvre sur la fécondité »

3. Le problème est alors de voir plus que ce seul bien qu'est l'amour des époux, et non plus les autres biens et fins du mariage.

Du coup, le mariage perd sa valeur d'institution pour devenir un pur contrat consensuel (l'échange des consentements), pour devenir ce que les « partenaires » en font indépendamment de la société.

Il perd son caractère indissoluble pour ne plus durer que le temps que durera l'amour.

Et l'amour lui-même a perdu son caractère objectif et profondément spirituel pour ne plus être qu'un sentiment.

Du coup, les enfants et la filiation qui constituaient la première valeur du mariage sont sacrifiés au caractère éphémère de l'amour.

Et même, à son caractère trouble, ambigu : si on n'aime pas quelqu'un de l'autre sexe, mais du même sexe, au nom de quoi interdire de se marier (c'est bien au nom de l'amour...); et même d'avoir des enfants (toujours au nom de l'amour...).

De ce point de vue, la revendication du mariage gay est l'ultime étape d'un mouvement qui a fait passer progressivement l'amour au premier plan, au détriment des autres fins, biens et valeurs du mariage.

Mais il est en même temps le fruit d'une logique humaniste et technicienne qui a de plus en plus déconnecté l'homme de la nature, la « Nature » n'étant plus un donné sur lequel s'exerce l'intelligence, mais un projet, un fruit de la volonté, ce que l'homme veut en faire. En rejetant son Créateur, l'homme a perdu la sagesse en ne la cherchant plus dans l'ordre du Cosmos, puis en rejetant même l'idée d'une nature de l'homme (qui fondait pourtant les « droits de l'homme »). L'homme lui-même n'existe plus comme donné (intelligence), mais seulement comme projet (volonté).

Du coup, il n'y a plus rien qui fonde le mariage, sinon l'accord des volontés. Pure logique libérale.

4. Bref, il est urgent de sortir de ce romantisme de l'amour, de cette idéologie libérale des relations humaines, pour retrouver un fondement authentiquement évangélique et authentiquement humain, afin d'annoncer l'Évangile de l'Amour à tous les hommes de bonne volonté (et même aux moines de Bose) !